



MESURES INCITATIVES À L'ACHAT LOCAL pour les résidents non- permanents (saisonniers)



Date de la
demande : _____

Propriété visée par la demande

Adresse à Adstock : _____

Numéro de
matricule : _____

(ex. : 4606-76-3974)

Information

Adresse permanente du propriétaire (requérant)

Nom : _____

Téléphone : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

J'ACHÈTE ADSTOCK

Dans le cadre des objectifs fixés par la politique de développement socio-économique adoptée le 1^{er} décembre 2014 et considérant le nombre important de résidents non-domiciliés dans la Municipalité et de l'importance de les fidéliser à nos services de proximité, **toute(s) personne(s) physique(s) contribuable(s) d'une unité résidentielle**, qui ne sont pas domiciliés (c'est-à-dire qui ne résident pas de manière permanente dans la Municipalité), bénéficient d'un remboursement de 25\$ pour des achats effectués d'au moins 50\$ effectués sur le territoire de la Municipalité.

Les achats ou la procuration des services devront être effectués **entre le 1^{er} juin et 1^{er} septembre 2023.**

Le formulaire doit être complété et remis au Service de l'administration **au plus tard le 15 septembre 2023.** Après cette date, la mesure devient caduque et de nul effet.

***** IMPORTANT ***** N'oubliez pas de joindre l'ensemble des factures originales au présent formulaire.

DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je certifie que les renseignements donnés dans le présent document et les pièces jointes sont à tous les égards vrais, exacts et complets.

Signature du requérant (propriétaire)

Signature du maire

Signature de la directrice générale

Les catégories de commerçants ayant pignon sur le territoire de la Municipalité :

- alimentation;
- dépanneur et station d'essence;
- bars et restauration;
- loisirs et sports;
- quincaillerie;
- services personnels et soins de santé;
- services professionnels.